

# MAIRIE DE SAINT-CYR

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

*du 25 novembre 2015 à 19 heures*

*Conseillers présents :* Christian PROTET, Maire,  
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, Jean-Paul CHAILLET, adjoints,  
François LAMBERT, François DURVILLE, Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT,  
Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN, Alain GAUTHERON, Patricia ROCHEY,  
Dominique PICODOT, Sébastien BERT.

*Conseillers absents excusés :* Philippe JUPPET, représenté par Martine PERRAT

*Secrétaire de séance :* Sophie CHAUSSAT

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 23 septembre 2015.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Maire informe que dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, le Préfet de Saône et Loire a défini un projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce projet prévoit le regroupement de plusieurs Communautés de Communes, en totalité ou partiellement. Le département de la Saône-et-Loire comprendrait alors 17 structures intercommunales au lieu de 31 actuellement.

Le Maire expose les changements concernant notre commune.

La Communauté de Communes « Entre Saône accueillerait 6 communes supplémentaires faisant actuellement partie de la Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint-Vincent ».

Il s'agit des communes de Savigny-sur-Grosne, Malay, Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Cormatin et Ameugny. Notre future Communauté de Communes comprendrait alors 23 communes au lieu de 17 actuellement et passerait de 9 956 à 11 297 habitants.

Le Maire ajoute que chaque commune peut délibérer sur ce projet et transmettre son avis au Préfet qui arrêtera définitivement le projet à la fin du mois de mars 2016.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions, donne un avis favorable à ce projet et charge le Maire de transmettre cet avis au Préfet.

Les syndicats intercommunaux sont également impactés par ce projet qui prévoit la fusion des 3 SIVOS « Beaumont-sur-Grosne/Laives/St Ambreuil », « Val de Grosne » et « Boyer/Jugy/Mancey/Vers ».

Le Maire explique que notre SIVOS n'est pas touché par cette fusion en raison de la commune de Marnay qui fait partie de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Par contre, le Préfet prévoit la fusion des 2 syndicats SIVOS « Marnay/Saint-Cyr/Gigny-sur-Saône » et SIVU « Saône et Grison Jeunesse », pour ne former qu'un syndicat, du fait d'une part, des périmètres identiques couverts par les syndicats et d'autre part, des compétences complémentaires en matière de vie scolaire et d'actions enfance jeunesse.

Le nouveau syndicat, un SIVOM (Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples) rassemblerait les compétences dans les domaines « scolaire » et « enfance-jeunesse ».

Le Maire ajoute que le SIVOS et le SIVU ont déjà délibéré favorablement sur ce projet. La fusion pourrait se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. (Ou le 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon des informations non vérifiées à ce jour).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations, donne, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de fusion et charge le Maire de transmettre cet avis au Préfet.

## **REGLEMENT D’AFFOUAGE**

Le Maire présente le règlement d’affouage qui a été élaboré par la Commission des Bois. Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce document.

## **ATELIER COMMUNAL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d’aménagement de l’atelier communal dans les dépendances de la ferme MOINE. Il explique que certains travaux pourraient être exécutés par les employés communaux.

Auparavant, le lancement de cette opération passe par le dépôt d’un permis de construire qui doit être préparé par un architecte.

Le Maire informe le Conseil qu’il a contacté ARCAD’26 et présente sa proposition de maîtrise d’œuvre. Cette mission comprend :

- Une mission préliminaire : état des lieux et évaluation des travaux à réaliser
- Une mission de maîtrise d’œuvre : phase avant-projet, dépôt du permis de construire et suivi du projet jusqu’à l’obtention de l’autorisation.

Le montant des honoraires se monte à 3 900 € HT (4 680 € TTC).

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de maîtrise d’œuvre et autorise le Maire à démarrer cette opération.

## **ECHANGE TERRAIN COMMUNE DE STCYR / M. LAPRET**

Le bornage des terrains a été fait et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l’acte notarié correspondant et donne un avis favorable à la prise en charge des frais notariés afférents à cet échange.

## **LOCAL ASSOCIATIF**

Le Maire informe le Conseil que le cabinet d’architecture, ARCAD’26, est en train de finaliser la demande de permis de construire. L’estimatif des travaux est d’environ 110 000 €, non compris les aménagements et équipements intérieurs.

Le Maire informe également qu’il a eu connaissance du changement de lave-vaisselle dans une collectivité voisine. Il a fait une offre pour la reprise de leur ancien équipement qui pourrait être installé dans le local associatif et attend une réponse.

## **SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe que le Syndicat Mixte du Chalonnais soutient les travaux d’amélioration énergétique des bâtiments communaux.

Il explique que les portes de la salle polyvalente sont en simple vitrage et ne sont pas équipés de volets. Le remplacement de ces menuiseries et la pose de volets isolants pourraient bénéficier des aides du Syndicat Mixte du Chalonnais et éventuellement de la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à demander l’intervention du cabinet d’architecture ARCAD’26 pour la préparation du dossier.

Par ailleurs, le contrôle des installations électriques n’a pas été réalisé depuis quelques années et le Maire informe le Conseil qu’il va contacter un bureau de vérifications.

## **POINT INVESTISSEMENTS**

### **DEFIBRILLATEUR**

Le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été prévu d'équiper la commune d'un défibrillateur.

Il informe le Conseil que la Fondation CNP Assurances lance un appel à projets dédié aux collectivités territoriales qui s'engagent pour implanter des défibrillateurs cardiaques et former la population à leur utilisation. Les projets collectifs seront privilégiés par la fondation qui apportera un soutien financier.

La Mairie de Sennecey propose aux communes qui le souhaitent de s'associer pour constituer un dossier commun et bénéficier de tarifs dégressifs.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

### **RADAR PEDAGOGIQUE**

Le Maire rappelle que l'aménagement sécuritaire du hameau de NULLY fait partie des futurs projets de travaux. Par ailleurs, il informe le Conseil qu'une visite sur place a été récemment organisée avec la DRI.

Au cours de cette visite, la DRI a décidé de réaliser prochainement une analyse de vitesse à l'entrée de NULLY.

Dans un premier temps, le Maire propose d'installer un radar pédagogique qui incitera les automobilistes à ralentir. Une démonstration de ce matériel sera faite prochainement par un fournisseur.

## **VOIRIE COMMUNALE**

Le Maire informe le Conseil qu'une partie du chemin de Beigneux a été goudronné. Il propose d'intégrer cette partie goudronnée dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au rajout des 160 m de ce chemin, ce qui portera la longueur de la voirie communale à 11 830 m.

### **PDIPR**

Le Maire informe que le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées** va être réactualisé. Il rappelle que certains chemins appartiennent à l'Association Foncière ne sont pas inscrits dans le Plan.

Il explique que dans le cadre de cette réactualisation, un sentier thématique regroupant par exemple les différents monuments de la commune, pourrait être créé. Mme PERRAT, référente PDIPR, est chargée de suivre ce dossier.

## **REMBOURSEMENT M. BOUILLOUX**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au remboursement à M. BOUILLOUX Michel d'une facture de 39,10 € de produits achetés pour le rassemblement des Saint-Cyr de France.

La séance est levée à 21 h 15.

*Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.*

à SAINT-CYR, le 26 novembre 2015

Le Maire  
Christian PROTET